

# Mon soutien psy

Dispositif national assurance maladie

## À PROPOS

Mon soutien psy est un dispositif de l'Assurance Maladie permettant aux personnes dès l'âge de 3 ans présentant une souffrance psychique légère à modérée de bénéficier d'un accompagnement par un psychologue conventionné.

Le dispositif prend en charge jusqu'à 12 séances par an, au tarif conventionné de 50 € par séance, remboursées à 60 % par l'Assurance Maladie et à 40 % par la complémentaire santé (ou à 100 % dans certaines situations, notamment pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire ou dans certains cas de prise en charge spécifique).

L'accès se fait directement auprès d'un psychologue partenaire du dispositif.

## MOTS-CLÉS

icope · isolement · mon soutien psy · suicide

SITE WEB

**https://www.ameli.fr/aude/medecin/exercice-liberal/prise-charge-situation-type-soin/accompagnement-psychologue-conventionne-mon-soutien-psy**

**Retrouver la fiche en ligne**

https://csc.cptsdubassincarcassonnais.fr/structure/mon-soutien-psy